AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0850
FR0010411983-FS0390

11 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2016, la société de droit japonais Sompo Japan Nipponkoa Holdings, Inc., (26-1, Nishi-Shinjuku 1-chome, Shinjuku-ku, Tokyo 160-8338, Japon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc. qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SCOR SE hors marché.